



## Cession par ENGIE de ses activités amont de GNL <sup>(1)</sup>

### ENGIE et l'État ne garantiront plus l'approvisionnement en gaz naturel de la France L'État approuve !

Après avoir vendu son activité d'exploration production, ENGIE vient de confirmer la cession de ses activités amont du GNL incluant la filiale Gazocéan chargée du transport du gaz naturel par méthanier.

En cédant ces activités, **ENGIE rompt une partie de ses engagements de service public**, qui le lie pourtant à l'État par un contrat de service public signé le 6 novembre 2015. **ENGIE s'assoit donc également sur le code de l'énergie.**

Or, cette décision ne peut être prise sans l'accord de l'État qui démontre une nouvelle fois son absence de vision stratégique au lieu de ne se préoccuper que des dividendes perçus.

En effet, dans le cadre de ses obligations de service public, les engagements d'ENGIE sont clairs. ENGIE doit notamment

- ✓ « ... **conserver un portefeuille d'approvisionnement diversifié en gaz naturel, notamment sous forme liquéfiée, fondé sur : ...une capacité de production [de gaz] propre... »**
- ✓ « ...[faire] en sorte de maintenir la diversification géographique de ses approvisionnements destinés au marché français et de conforter sa couverture contre les aléas relatif à la fourniture... [l'] **obligation de détenir des capacités d'acheminement jusqu'à la frontière française et d'avoir accès à plus de trois points d'accès au réseau français.** »

Ainsi, en mettant en vente ses capacités d'approvisionnement de GNL, **ENGIE**, avec le consentement de l'État, **met très clairement en risque la sécurité d'approvisionnement énergétique de la France.**

En outre, la CFE-CGC reste convaincue que le gaz naturel liquéfié est un atout clé pour réussir le défi de la transition énergétique, il apporte une flexibilité d'approvisionnement qui permet à ENGIE de répondre à ses obligations et de développer son ambition d'être leader de la transition énergétique. Pour mémoire, en juin 2015, Isabelle KOCHER, Directrice générale d'Engie, a déclaré dans une revue interne du groupe que « *le GNL est un atout clé pour réussir le défi dans lequel nous nous sommes engagés : faire d'Engie un acteur majeur de la transition énergétique à l'échelle mondiale* ». Pourquoi un tel revirement ?

La CFE-CGC dénonce ce renoncement à l'heure où le risque de rupture de l'offre de l'énergie cet hiver réapparaît. Ce n'est plus une transformation du Groupe pour répondre aux enjeux de la transition énergétique mais bel et bien une dislocation par vente à la découpe dans une stricte logique d'optimisation financière sans cohérence industrielle.

La CFE-CGC s'interroge dès lors sur la cohérence de la politique gazière de la France à l'heure où le gaz est un substitut majeur aux énergies fortement carbonées que sont le pétrole et le charbon.

**Contact presse** : Hamid AIT GHEZALA – hamid.ait-ghezala@cfe-energies.com

<sup>(1)</sup> Gaz naturel liquéfié

**LA CFE ÉNERGIES,  
100% LIBRES... 100% VOUS!**

**Hamid AIT GHEZALA**  
**Coordination CFE-CGC**  
59 rue du Rocher  
75008 PARIS  
hamid.ait-ghezala@engie.com